

RÉSOLUTION

RÉSURGENCE DU CHOLÉRA DANS LA RÉGION AFRICAINE : SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES (document AFR/RC57/3)

Le Comité régional,

Conscient de l'aggravation de la situation du choléra depuis le début des années 1990 dans la Région africaine et de ses liens avec la pauvreté et le sous-développement;

Reconnaissant la complexité de la prévention et du contrôle du choléra avec la participation des différents secteurs, de la société civile, des municipalités et des communautés;

Conscient de la nécessité de programmes multisectoriels nationaux pour garantir l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement;

Reconnaissant la nécessité de mettre en place un mécanisme national de coordination de la lutte contre le choléra, mécanisme au sein duquel seraient représentés les secteurs gouvernementaux clés (santé, eau, assainissement, pêche, environnement, agriculture, intérieur, sécurité, éducation), les communautés, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, la société civile et les partenaires;

Préoccupé par le caractère réactionnel de la réponse du secteur de la santé qui prend souvent la forme d'une intervention d'urgence;

Ayant examiné le document intitulé «Résurgence du choléra dans la Région africaine de l'OMS» : Situation actuelle et perspectives» ainsi que le rapport du Sous-Comité sur la question :

1. FAIT SIEN le rapport intitulé «Résurgence du choléra dans la Région africaine de l'OMS : Situation actuelle et perspectives»;
2. DEMANDE INSTAMMENT aux États Membres:
 - a) de mobiliser des ressources pour le renforcement des programmes d'approvisionnement en eau potable et en aliments sains et d'hygiène du milieu en vue d'améliorer la couverture par ces services;
 - b) d'inscrire la prévention et le contrôle du choléra dans les priorités gouvernementales au plus haut niveau, afin d'assurer une coordination multisectorielle associant les secteurs clés (santé, eau, assainissement, pêche, hygiène alimentaire, environnement, agriculture, intérieur, sécurité, éducation), les communautés, la société civile, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les partenaires;

- c) d'élaborer des plans multisectoriels intégrés à moyen et long terme incluant l'hygiène du milieu, pour remédier à la situation du choléra dans leurs pays;
 - d) de renforcer les capacités nationales dans les domaines de la surveillance, du dépistage précoce, des investigations, de la confirmation en laboratoire, du partage de l'information et d'une riposte efficace, y compris la prise en charge des cas, en vue d'endiguer rapidement toute flambée de choléra;
 - e) de diffuser des matériels de promotion sanitaire adaptés au contexte socioculturel, qui ciblent différents publics pour promouvoir l'hygiène personnelle et les comportements favorables à la santé, et changer les comportements entraînant un risque de choléra;
 - f) d'intensifier la collaboration transfrontière, la coordination et le partage en temps utile des informations pour les activités de prévention et de contrôle du choléra.
3. PRIE le Directeur régional :
- a) de continuer à appuyer les pays dans le renforcement des capacités nationales en leur fournissant des lignes directrices et des protocoles techniques à jour;
 - b) de fournir un appui technique pour l'élaboration, l'exécution et l'évaluation de plans intégrés et exhaustifs sur la prévention et le contrôle du choléra;
 - c) d'œuvrer avec les partenaires à la mobilisation de ressources pour le financement de la mise en œuvre de ces plans;
 - d) d'appuyer les efforts consentis par les États Membres pour suivre les progrès réalisés dans la prévention et le contrôle du choléra dans leurs pays respectifs.
 - e) d'aider les pays à renforcer la surveillance, le partage de l'information et la collaboration interpays, y compris les activités transfrontières.